

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 15 août 2023 à 19 h.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
5. FINANCES
 1. Compte pour approbation
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
 1. Dépôt projet Petit Shenley
 2. PRACIM
 3. Drive JRT (ballon)
 4. Coffrage de Beauce
 5. Rétrocession d'un immeuble
7. PERSONNEL
 1. Mandat en cas d'inaptitude
8. LOISIRS ET CULTURE
 1. Approbation rapport final PDT régional pour ciné-parc
 2. Plan d'action des ressources loisir
9. RAPPORT
10. CORRESPONDANCE
11. AUTRES SUJETS
12. Période de questions
13. Clôture / ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-08-198 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2023-08-199 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet et 18 juillet 2023.

4. LÉGISLATION

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2023-08-200 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de juillet 2023 au montant total de 423 590.89\$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	52 760.64 \$
Factures payées :	157 024.16 \$
Factures à payer :	213 806.09 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. DÉPÔT PROJET PETIT SHENLEY

2023-08-201 **Considérant** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

Considérant que le conseil municipal doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que le conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la municipalité de St-Honoré-de-Shenley autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le conseil municipal est dûment autorisé ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

6.2 MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR EFFECTUER UNE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE PRACIM

2023-08-202

Considérant qu'un bâtiment de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ne répond plus aux besoins et a plusieurs problématiques ;

Considérant que la Municipalité est admissible au programme de PRACIM;

Considérant que la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le PRACIM ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance du Guide du programme PRACIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité Saint-Honoré-de-Shenley s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

Que la Municipalité Saint-Honoré-de-Shenley confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non

admissibles au Pracim associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

6.2. ACHAT D'UNE DRIVE JRT

2023-08-203 **Considérant** que la drive JRT du suppresseur à l'usine d'épuration est défectueuse;

Considérant que le conseil désire réparer son système d'épuration;

Considérant que la soumission s'élève au montant de 3 600\$ plus taxes pour le matériel et l'appel de service;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'achat d'une drive JRT au montant de 3 600\$ plus taxes soit autorisé pour remplacer celle défectueuse à l'usine d'épuration.

6.3. COFFRAGE BLOC SANITAIRE PAR COFFRAGE DE BEAUCE

2023-08-204 **Considérant** que le conseil municipal désire faire un aménagement autour du bloc sanitaire;

Considérant qu'une soumission a été demandée à coffrage de Beauce et qu'elle s'élève à 12 000\$ plus taxes;

Considérant que les travaux doivent être effectués avant le 25 août

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les travaux de coffrage soient autorisés et effectués par coffrage de Beauce avant le 25 août pour un montant de 12 000\$ plus taxes et qu'une partie de cette dépense (9000\$) soit financé via le programme d'assistance financière PRIMA.

6.4 RÉTROCESSION D'UN IMMEUBLE

2023-08-205 **Considérant** les discussions intervenues entre la Municipalité et la propriétaire du lot 6 509 395 du cadastre du Québec;

Considérant les échanges entre les procureurs au dossier, dont le courriel des procureurs de la Municipalité du 17 juillet 2023 (10 h 37);

Considérant qu'il y a lieu, pour la Municipalité, de convenir d'une transaction avec la propriétaire de l'immeuble et d'accepter la rétrocession dudit immeuble, aux conditions prévues au courriel des procureurs de la Municipalité en date du 17 juillet 2023, 10 h 37;

En Conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité accepte la rétrocession du lot 6 509 395 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce-Sartigan, aux conditions mentionnées au courriel des procureurs de la Municipalité du 17 juillet 2023 (10 h 37) et ce, en contrepartie du versement d'un montant de 14 910,62\$, en plus des taxes si applicables;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tous documents aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. APPROBATION RAPPORT FINAL PDT RÉGIONAL POUR CINÉ-PARC

2023-08-206

Considérant que la MRC dans sa politique de développement du territoire volet local a promis une aide financière maximale de 50 000\$ du montant final pour le projet du ciné-parc ;

Considérant que les factures sont compilées pour un montant de 168 670.89\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil entérine le rapport financier pour le projet du ciné-parc ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à fournir ce rapport de fin d'activité à la MRC pour recevoir les sommes restantes à l'entente.

8.2. PLAN D'ACTION DES RESSOURCES EN LOISIR

2023-08-207

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du compte-rendu de la rencontre du 19 avril 2023 auxquelles la majorité des directions générales et des ressources loisirs et culture des municipalités ont participé;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la proposition du Plan d'action visant à maintenir et développer les services de loisirs et culture municipaux 2024 à 2026;

Considérant que le contenu des deux documents repose au préalable sur des ateliers de discussions qui ont permis aux directions générales et aux ressources en loisir et culture d'identifier des difficultés et enjeux pour maintenir et développer les services de loisir et cultures municipaux;

Considérant que les actions proposées sont des propositions concrètes émises par les directions municipales et les ressources en loisir et culture visant à mieux répondre aux besoins du milieu;

Considérant que les agentes de développement de la MRC accompagneront les municipalités dans cette démarche visant à assurer la pérennité des services des loisirs et de la culture;

Considérant que les municipalités intéressées à travailler ce dossier en concertation avec la MRC doivent signifier leur engagement par résolution;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité :

- Confirme son intérêt à participer aux rencontres visant à travailler en concertation régionale pour la mise en œuvre d'actions MRC inscrites au plan d'action;
- Confirme son intention de mettre en œuvre les actions qu'elle aura identifiées comme « action MRC », c'est-à-dire des actions à travailler en concertation régionale;
- Confirme l'implication effective de ressources de sa municipalité pour la réalisation des actions MRC;

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de juillet 2023.

11. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

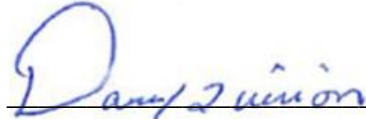
Aucune question n'a été posée.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2023-08-208

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 29 août 2023.

Il est 21h45.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier